



AVANT-GARDE DU RHIN

Reconnue de mission d'utilité
publique le 25 juin 1991

Ligue d'Alsace de la Fédération Sportive et Culturelle de France

A TOUS LES CLUBS

Commission du secteur de Strasbourg - Tennis de Table

CHAMPIONNATS INDIVIDUELS ET DOUBLES DU SECTEUR AGR DE STRASBOURG SAISON 2015 - 2016

1) SERIES QUALIFICATIVES POUR LES INDIVIDUELS DEPARTEMENTAUX DU 21.02.2016

- . **Simple messieurs départementaux A** (joueurs classés 40 et 45)
- . **Simple messieurs départementaux B** (joueurs classés 50 et 55)
- . **Simple messieurs secteur A** (joueurs classés 60 et 65)
- . **Simple messieurs secteur B** (joueurs classés 70, 75 et 80)
- . **Simple messieurs secteur C** (joueurs classés 85, 90 et NC)
- . **Simple dames secteur A** (joueuses classées 55, 60 et 65)
- . **Simple dames secteur B** (joueuses classée 70 à NC)
- . **Simple cadets** (nés en 1999 et 2000)
- . **Simple cadettes** (nées en 1999 et 2000)
- . **Simple minimes garçons** (nés en 2001 et 2002)
- . **Simple minimes filles** (nées en 2001 et 2002)
- . **Simple benjamins** (nés en 2003 et 2004)
- . **Simple benjamines** (nées en 2003 et 2004)
- . **Simple poussins** (nés en 2005 et après)
- . **Simple poussines** (nées en 2005 et après)

2) SERIES NON QUALIFICATIVES POUR LES INDIVIDUELS DEPARTEMENTAUX

- | | |
|--------------------------------------|--|
| . Simple vétérans A (40 à 55) | . Doubles messieurs A (40 à 55) |
| . Simple vétérans B (60 à NC) | . Doubles messieurs B (60 à NC) |
| . Doubles vétérans (40 à NC) | . Doubles jeunes (minimes à poussins) |

ATTENTION :

- Pour tous les doubles, les équipes mixtes sont autorisées.
- Les séries doubles messieurs A et B sont ouvertes aux cadets et aux féminines, en fonction de leur classement.
- Seuls les minimes, benjamins et poussins peuvent participer aux doubles jeunes.
- Une équipe de double constituée d'un joueur classé 40/45 et d'un joueur classé 60 à NC est admise dans la série doubles messieurs A (40 à 55)
- Au cas où un nombre trop faible d'inscriptions en féminines l'imposerait, les joueuses seront regroupées dans deux séries regroupant, d'une part, seniors, juniors et cadettes et, d'autre part, minimes, benjamines et poussines ; toutefois, les matchs seront organisés de façon à respecter les conditions habituelles de qualification des joueuses.
- Une coupe sera remise au club le plus représenté, sur la base d'1 point attribué à chaque joueur inscrit en simples et d'1 point attribué à chaque équipe de doubles inscrite.

☞ Voir suite au verso

3) **HORAIRES** : les horaires sont joints en annexe 1.

4) **SYSTEME DE JEU**

Séries de simples : poules de 3, les 2 premiers étant qualifiés pour le tableau final par élimination directe.

Séries de doubles : élimination directe.

5) **DATE ET LIEU**

DIMANCHE 06 DECEMBRE 2015 à partir de 8h30

(Ouverture de la salle à 8h)

Lieu de l'épreuve : **Hall « Jeanne d'Arc » (ou Hall de l'AGR),
à l'angle rue Pierre de Coubertin / quai Ernest Bévin à Strasbourg**

6) **BALLES**

Les balles seront fournies par la commission du secteur. Elles seront en celluloïd, comme les années précédentes.

7) **TENUE SPORTIVE**

Seuls les joueurs et joueuses portant une tenue sportive seront admis dans l'aire du jeu. Tout joueur ou joueuse ne respectant pas ce point du règlement sera exclu de la compétition. (tenue sportive = short ou jupette, maillot du club et chaussures de sport). Le port de survêtements est toutefois autorisé pour les périodes d'entraînement mais interdit lors des matchs.

8) **RESPONSABLE DE L'EPREUVE ET JUGE ARBITRE**

Le responsable de l'épreuve est M. Patrick FUHR et le juge-arbitre M. Michel GROSS, lesquels seront assistés par les membres de la commission de secteur présents.

9) **DROITS D'ENGAGEMENTS (voir formulaire en annexe 2)**

- Séries simples seniors 5 € par joueur(se)
- Séries simples jeunes 3 € par joueur(se)
- Séries doubles seniors 6 € par équipe
- Séries doubles jeunes 4 € par équipe

NB : La totalité des droits d'engagement est à faire parvenir si possible avec le formulaire d'inscription ou à régler sur place en arrivant. Aucun joueur(se) ne sera admis(e) à participer à l'épreuve si la totalité des droits n'a pas été versée.

10) **DELAID'ENGAGEMENT**

LE LUNDI 30 NOVEMBRE 2015 DERNIER DELAI

Les engagements sont à faire parvenir à :

Mr Patrick FUHR 10 rue du Gymnase 67450 MUNDOLSHEIM

Tél : 03.88.20.49.59 et courriel : patrick.fuhr@wanadoo.fr

IMPORTANT : chaque joueur ne peut participer en série simples que dans sa catégorie d'âge et de classement, à l'exception des vétérans.

Inscription et paiement obligatoires au niveau secteur, même pour les jeunes qualifié(e)s d'office au niveau départemental (voir §F.2 de l'annuaire pour précisions à ce sujet).

NB : au vu de la faible participation constatée les années précédentes dans les **séries féminines** et les **séries simples messieurs 40/45 et 50/55**, il est demandé aux responsables de clubs de **faire un effort particulier d'information et de sensibilisation sur l'intérêt de cette compétition auprès des joueurs classés concernés de leurs clubs**, et de leur rappeler notamment qu'elle est **qualificative pour les échelons départementaux, régionaux et fédéraux**.